

VILLE DE POISSY

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC EOLES / ECOQUARTIER ROUGET DE LISLE COMPRENANT L'ETUDE D'IMPACT ACTUALISEE

Par décision du Maire n°2019/212T, le public est informé qu'en application des codes de l'urbanisme et de l'environnement, le Maire de Poissy soumet aux formalités de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L. 123-19 du code de l'environnement,

LE PROJET DE DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC EOLES / ECOQUARTIER ROUGET DE LISLE COMPRENANT NOTAMMENT L'ETUDE D'IMPACT ACTUALISEE, L'AVIS EMIS PAR LA MISSION REGIONALE DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE (MRAE), LE MEMOIRE EN REPONSE A CET AVIS.

L'ECOQUARTIER ROUGET DE LISLE est localisé au Nord-Est de Poissy et est délimité, au Nord-Ouest, par le tracé du prolongement du Boulevard de l'Europe, à l'Est par l'avenue de Pontoise (RD30), au Sud-Est par la rue Saint Sébastien, au Sud-Ouest, par les rues des Prés et de la Faisanderie. Il couvre un périmètre d'environ 10,8 Hectares. Le projet d'aménagement de l'ECOQUARTIER ROUGET DE LISLE s'inscrit donc dans le processus de requalification du tissu urbain du secteur Saint Sébastien. Considérant les enjeux (friches industrielles, pollutions), l'ampleur (2000 logements) et la nature du programme d'aménagement, la collectivité a décidé d'un portage et d'une maîtrise publics de l'opération et de sa mise en œuvre avec la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), le 20 décembre 2013.

Ce projet ayant donné lieu à une évaluation environnementale, il fait l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique. Le dossier mis à la disposition du public comprendra notamment le projet de dossier de réalisation de la ZAC EOLES / ECOQUARTIER ROUGET DE LISLE avec notamment l'étude d'impact actualisée, l'avis émis par la MRAE, le mémoire en réponse à cet avis.

La participation du public se déroulera par voie électronique à partir de la page internet <https://www.ville-poissy.fr/index.php/votre-mairie/grands-projets/ecoquartier-rouget-de-lisle.html>, pendant une période de 30 jours échelonnés du

DU JEUDI 25 AVRIL 2019 AU VENDREDI 24 MAI 2019 INCLUS

Les observations et propositions du public, déposées par voie électronique, devront parvenir à l'adresse participationurbanisme@ville-poissy.fr du 25 avril 2019 au 24 mai 2019 à 17h30. Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Des observations et propositions pourront également être adressées par courrier à Monsieur le Maire - Direction de l'Urbanisme et de la Stratégie Foncière – Hôtel de Ville – Place de la République – 78300 POISSY

Le dossier pourra être mis à disposition sur support papier à la Direction de l'Urbanisme et de la Stratégie Foncière, 112 ter rue du Général de Gaulle – 78300 POISSY aux jours et heures habituelles d'ouverture du service, soit :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés.

Des informations sur le projet et sur la procédure de participation par voie électronique peuvent être demandées auprès de la Direction de l'Urbanisme et de la Stratégie Foncière, Ville de Poissy – 01.39.22.55.91 – urbanisme@ville-poissy.fr

A l'issue de la participation, un rapport de synthèse de l'ensemble des observations et propositions ainsi que celles dont il aura été tenu compte seront à disposition du public sur la page internet du site <https://www.ville-poissy.fr/index.php/votre-mairie/grands-projets/ecoquartier-rouget-de-lisle.html>, pour une durée de 3 mois.

Au terme de cette consultation du public par voie électronique, le Conseil Municipal de Poissy pourra approuver le dossier de réalisation de la ZAC EOLES / EcoQuartier Rouget de Lisle et le programme des équipements publics (PEP).